



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 mars 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 mars 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés.

Le Conseil de sécurité a pris l'habitude, en particulier lors de crises récentes, de dépêcher sur place des missions qui lui ont permis de se rendre compte directement de la situation sur le terrain, pour mieux apprécier les situations et les problèmes qu'elles posent, et manifester sa préoccupation et sa volonté de s'attaquer prioritairement à ces problèmes et de les résoudre au mieux. Ces missions, qui permettent au Conseil d'agir en amont et mériteraient d'être encouragées, s'inscrivent dans le cadre de la responsabilité principale qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies, de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous estimons que la situation au Moyen-Orient et, plus particulièrement, la situation dans le territoire palestinien occupé, représentent le genre de situation qui justifierait une mission du Conseil de sécurité. En effet, si, en ce moment crucial, des membres du Conseil se rendaient en mission dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, le Conseil gagnerait en prestige et en crédibilité, alors que dans la région règne le sentiment qu'il a failli à maintes reprises à ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient et, en particulier, en ce qui concerne la question de Palestine et le conflit israélo-palestinien.

Une visite de cette nature permettrait également à l'Organisation des Nations Unies de continuer d'assumer sa responsabilité permanente en ce qui concerne la question de Palestine, jusqu'à ce que cette question soit réglée sous tous ses aspects et de manière satisfaisante, dans le respect du droit international et conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Nous estimons qu'une telle mission du Conseil ne ferait pas double emploi avec les efforts déployés par le Quatuor pour le processus de paix au Moyen-Orient et qu'au contraire elle les renforcerait et contribuerait de façon positive et constructive à l'action que mène le Quatuor pour trouver une issue durable aux problèmes dans la région, y compris à la question de Palestine, et à l'application des résolutions du Conseil à cet égard.



Le Mouvement des pays non alignés estime que la mission du Conseil en Israël et dans le territoire palestinien occupé serait particulièrement opportune maintenant, alors que les Palestiniens viennent d'éviter des troubles internes grâce à l'accord de La Mecque, et que cette circonstance peut contribuer à instaurer un climat propice à la reprise du processus de paix.

Le Conseil a adopté maintes résolutions sur la question de Palestine et le conflit israélo-palestinien. Il est donc logique qu'il prenne des initiatives dans le but de les faire appliquer, notamment en menant des missions dans la région afin d'en assurer le suivi et de mieux cerner les principaux enjeux, ce qui pourrait lui permettre de prendre des mesures mieux adaptées.

À l'heure actuelle, le Secrétariat organise, à l'intention du Conseil, un exposé mensuel sur la situation en Palestine, qui est souvent fait par le Secrétaire général lui-même ou son Représentant spécial, ce qui témoigne de la priorité que le Conseil accorde à cette question. Il convient à ce propos de se référer à la résolution 1322 (2000) du Conseil, en date du 7 octobre 2000, qui a été adoptée à la suite de l'acte de provocation commis le 28 septembre 2000 au Haram al-Charif, dans Jérusalem-Est occupée. Au paragraphe 7 du dispositif de ladite résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de suivre l'évolution de la situation et de l'en tenir informé. Les membres du Conseil auraient dû effectuer depuis longtemps une visite dans la région. Une visite de cette nature leur permettrait de se rendre compte par eux-mêmes de la situation sur laquelle ils reçoivent un exposé tous les mois et contribuerait à mieux leur faire comprendre les réalités et la situation sur place, dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Il va sans dire que les membres du Conseil qui mèneraient cette mission devraient faire leur possible à cette occasion pour rencontrer les deux parties – palestinienne et israélienne. Ces rencontres avec les parties devraient être perçues comme des initiatives constructives, qui pourraient déboucher sur des résultats concrets et favoriser le dialogue sur la question.

En ce qui concerne la nécessité de protéger la population civile palestinienne et les appels lancés à cet effet – question qui revient constamment –, ainsi que le rôle que pourrait éventuellement jouer le Conseil à cet égard, il convient de rappeler la résolution 904 (1994) du Conseil, en date du 18 mars 1994, qui a été adoptée à la suite du massacre commis le 25 février 1994 contre des fidèles palestiniens en prière dans la mosquée d'Abraham à Hébron, et par laquelle il a établi une présence internationale temporaire à Hébron afin de protéger la population civile palestinienne de la ville, qui avait été encerclée et terrorisée par des colons israéliens illégalement installés dans la région.

Le Mouvement des pays non alignés estime que le moment le plus opportun pour dépêcher une mission au Moyen-Orient serait le mois de juin prochain, soit à la fin du premier semestre de 2007.

Le Mouvement des pays non alignés espère sincèrement que le Conseil de sécurité réservera un accueil favorable à cette proposition.

Le Mouvement réaffirme son attachement à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et à la réalisation du droit du peuple palestinien à

l'autodétermination et à la souveraineté dans son État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés
(*Signé*) Rodrigo **Malmierca Díaz**
